



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2009

À une séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2009, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

M. Léopold Rousseau, conseiller no 1

M. Jacques Fortier, conseiller no 3

Mme Julie Rousseau, conseillère no 4

M. Mario Côté, conseiller no 5

M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2 - Absent

La directrice générale atteste que plus de 16 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. DOSSIERS D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 615-2009 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 pour permettre les habitations multifamiliales de 6 logements maximum dans la zone 128 R
- b. Adoption du second projet de règlement n° 617-2009 ayant pour effet de modifier le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement n° 590-2007 afin d'agrandir la zone 181 R à même la zone 183 R
- c. PIIA – Patrimoine – acceptation de 6 permis
- d. PIIA – route 273 – acceptation de 3 permis
- e. PIIA – affichage – acceptation d'un permis
- f. PIIA – autoroute 20 – acceptation de 2 permis
- g. Dérogation mineure – 100, rue des Jonquilles
- h. CPTAQ – lots 3 383 334 et 3 385 084, route du Bois de l'Ail

8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Engagement des animateurs et animatrices du terrain de jeux – saison 2009

9. LE SERVICE DES INCENDIES

- a. Réception et acceptation de démissions de pompiers
- b. Engagement de pompiers



10. LA VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Création d'un comité intermunicipal sur l'enlèvement des déchets solides
- b. Octroi du contrat des travaux de raccordement du puits Bois-Joly II
- c. Nomination des conseillers responsables des travaux de raccordement du puits Bois-Joly II
- d. Octroi des travaux de pavage 2009
- e. Octroi des travaux de pulvérisation, rechargement et pavage du rang Bois-franc Est
- f. Contrôle qualitatif des matériaux par Technisol
- g. Nomination de rues
- h. Formation d'un comité de système de pondération et d'évaluation des offres
- i. Adoption du règlement d'emprunt n° 599-2008 pour la mise aux normes des puits et l'aménagement du puits Bois-Joly II
- j. Avis de motion - Règlement d'emprunt pour la mise aux normes des puits Grenier et des Merles
- k. Surveillance de travaux – Lot 1 mécanique de procédé
- l. Dépôt à neige usée
- m. Étude d'avant-projet - traitement des eaux usées
- n. Fermeture temporaire de la route Terre-Rouge

11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. .

12. ADMINISTRATION

- a. Contrat d'appareils cellulaires
- b. Autorisation – Randonnée Lotbinière à vélo
- c. Vente de terrain à l'association des personnes handicapées de Lotbinière

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Renouvellement des contrats de travail des employé(e)s cadres

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14300-06-2009
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14301-06-2009
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Mai

| | |
|---|---------------------|
| Ginette Moreau Daigle | 1 772.24 \$ |
| Léopold Rousseau | 830.62 \$ |
| Jean-Pierre Lamontagne | 830.62 \$ |
| Jacques Fortier | 830.62 \$ |
| Julie Rousseau | 830.62 \$ |
| Mario Côté | 830.62 \$ |
| Bernard Ouellet | 830.62 \$ |
| Martine Couture | 5 199.92 \$ |
| Cathy Bergeron | 4 449.74 \$ |
| Martin Miller | 1 789.51 \$ |
| Renault Lepage | 4 321.34 \$ |
| Dany Lamontagne | 3 715.48 \$ |
| Linda Fortin | 1 807.26 \$ |
| Membres du conseil et cadres | 28 039.21 \$ |
| Employés voirie et bureau | 48 961.78 \$ |
| Service de sécurité incendie | 3 647.16 \$ |
| Brigadières, bibliothèque, entretien ménager | 2 992.80 \$ |
| Terrain de jeux | 813.68 \$ |
| Personnel de la SAAQ | 5 502.14 \$ |
| Total des salaires bruts payés pour mai 2009 : | 89 956.77 \$ |

Comptes payés - Mai

| | | |
|---|--|---------------------|
| Éditions Jean Robert | Abonnement à une revue pour biblio. | 65.00 \$ |
| S.A.A.Q. | Permis spécial pour camion à ordures | 270.00 \$ |
| Ministre des Finances | Mise à jour des véhicules lourds | 127.00 \$ |
| Benoît Côté | Ménage de la salle communautaire | 703.00 \$ |
| Marcel Croteau | Ménage de l'hôtel de Ville | 456.00 \$ |
| S.S.Q. Groupe financier | Assurances collectives - Mai | 5 334.50 \$ |
| Pierre Demers | Garde - travaux publics | 70.00 \$ |
| Ass. des chefs en sécurité incendie. | Congrès 2009 | 338.63 \$ |
| Henri Moreau | Tonte de gazon | 750.00 \$ |
| Tournoi de golf Philippe Boucher | Contribution financière | 1 225.00 \$ |
| Société canadienne du cancer | Don | 100.00 \$ |
| Poly-Énergie inc. | Prolongement du contrat réseau d'éclairage | 3 928.05 \$ |
| O.M.H. | Déficit 10 % | 3 695.00 \$ |
| O.M.H. | Déficit 10 % - Corporation des aînés | 1 931.00 \$ |
| Pagenet | Téléavertisseurs - pompiers | 350.82 \$ |
| Fédération qué. des municipalités | Formation sur les eaux usées | 169.32 \$ |
| Maison des Jeunes | Subvention mensuelle | 879.75 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 2 375.39 \$ |
| Boulevard du livre | Remboursement dépôt salle du Conseil | 50.00 \$ |
| Jacques Martineau | Garde - travaux publics | 70.00 \$ |
| Postes Canada | Timbres pour sondage | 1 365.34 \$ |
| Postes Canada | Poste - Apollinairois et sondages | 487.93 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 9 054.82 \$ |
| Gaz Métro | Gaz - caserne | 241.59 \$ |
| Laurence Martin & Marilène B. Dufour | Remboursement dépôt salle com. | 50.00 \$ |
| Marc Côté | Garde - travaux publics | 70.00 \$ |
| Syndicat des Métallos | Cotisation mensuelle | 676.60 \$ |
| Fédération qué. des municipalités | Formation sur le zonage agricole | 502.29 \$ |
| Jean Côté | Remboursement dépôt salle com. | 50.00 \$ |
| Mike (Télus) | Appareils Mike | 755.35 \$ |
| Véronique Larochelle en fiducie | Servitude Normand Daigle | 3 000.00 \$ |
| Véronique Larochelle en fiducie | Servitude Léopold Delisle | 15 238.13 \$ |
| L'Impériale | Essence et diesel | 4 143.58 \$ |
| Télus | Téléphones | 1 546.88 \$ |
| Total des comptes payés pour le mois de mai 2009 : | | 60 070.97 \$ |



Comptes payés Service des Loisirs - Mai

| | | |
|---|---|---------------------|
| Caroline Caron | Cours de conditionnement physique | 10 206.00 \$ |
| Jérôme Tremblay | Prolongement cours de Tai-Chi | 425.00 \$ |
| Réjean Grenier | Cours de karaté | 1 317.50 \$ |
| Caroline Caron | Marche musclée ARLL | 320.00 \$ |
| Monique Pouliot | Formation secourisme ARLL | 460.00 \$ |
| Yann Lemieux | Dessin des chandails du terrain de jeux | 80.00 \$ |
| Nathalie Lemay | Cours de danse | 4 170.50 \$ |
| M. Party | Avance pour jeux gonflables (Fête au village) | 688.54 \$ |
| Total des comptes payés des loisirs pour le mois de mai 2009 : | | 17 667.54 \$ |

Comptes à Payer - Mai

| | | |
|-------------------------------------|--|--------------|
| Accessoires à incendies de Québec | Air pack, tests et inspections | 677.27 \$ |
| Acklands Grainger | Ensemble de numéros d'identification | 221.97 \$ |
| All Seasons Publications Ltd. | Livres | 201.50 \$ |
| Aubin Auto inc. | Réparation de pneus | 24.83 \$ |
| Auclair et Landry inc. | Panneaux, transport et installation | 2 003.53 \$ |
| Banlieue Ford | Cylindres | 130.83 \$ |
| Béton Laurier | Location soudeuse & hres de machinage | 81.84 \$ |
| Bibliothèque Au Jardin des livres | L'heure du conte et papeterie | 317.00 \$ |
| Bodycote | Analyses d'eau | 424.42 \$ |
| Boivin & Gauvin inc. | Lampe, bottes et sac de vinyle | 842.57 \$ |
| Bureau en gros | Office 2007 | 560.93 \$ |
| BuroPlus | Papeterie | 1 065.08 \$ |
| Louise Camiré | Remb. de frais - congrès | 394.50 \$ |
| Carquest | Pièces et accessoires | 192.30 \$ |
| Centre du ponceau Courval inc. | Ponceaux | 1 975.31 \$ |
| CGER | Location du camion à ordures | 6 769.11 \$ |
| Colbo | Broche | 115.81 \$ |
| Commercial maintenance Chemical | Dégraisseur | 548.76 \$ |
| Constructo Sé@o | Appel d'offres | 112.88 \$ |
| Coop fédérée | Propane | 508.11 \$ |
| Coop la Seigneurie | Chaux et membrane | 352.59 \$ |
| Martine Couture | Remb. de frais de déplacement | 118.65 \$ |
| CTI Internationales | Tables pliantes rondes | 3 723.47 \$ |
| Dendrotik | Scie et sécateur | 103.85 \$ |
| Dessureault, Lemire, Désaulniers... | Honoraires professionnels | 14 656.82 \$ |
| Distribution A.B.R. | Aérosol | 141.95 \$ |
| Entreprises Lévisiennes | Béton bitumineux | 2 804.96 \$ |
| Entreprises Crolin | Contrat - tonte de gazon | 2 535.68 \$ |
| Envir'eau puits | Honoraires professionnels - puits municipaux | 790.13 \$ |
| Équipement Sigma | Pièces pour entretien de la pépinière | 1 340.73 \$ |
| Fabrique St-Apollinaire | Messes et cartes d'offrandes | 18.00 \$ |
| Fonds de l'information foncière | Avis de mutation | 69.00 \$ |
| Fortin Sécurité Médic inc. | Renflouement de la trousse de secours | 169.52 \$ |
| Micheline Gagné | Barrière du terrain des loisirs | 200.00 \$ |
| Garage Paul Nap. Mercier & fils | Rouleau de fil et filtres | 98.34 \$ |
| Gestion Poulin Guérin inc. | Corvée horticulture | 130.96 \$ |
| Groupe Gemec | Pièces pour balai | 1 520.11 \$ |
| Groupe Giroux | Piquetage et bornes | 1 733.76 \$ |
| Harvey inc. | Courroies pour réservoir | 26.82 \$ |
| Impressions GL | Apollinairois | 1 862.24 \$ |



| | | |
|---|---|----------------------|
| Ion Harghel, architecte | Honoraires professionnels, bureaux mun. | 2 313.94 \$ |
| Labo. de canalisations souterraines | Inspections télévisées | 888.89 \$ |
| L. Delisle inc. | Heures de machinerie | 3 784.13 \$ |
| Lettrage Rémi Gagné | Changer date sur panneau | 67.73 \$ |
| Librairie Renaud-Bray | Livres pour bibliothèque | 710.71 \$ |
| Linde | Location de bouteilles | 24.16 \$ |
| Logiciels Première Ligne inc. | Contrat annuel d'entretien de logiciel | 866.88 \$ |
| Medimage | Plaques et tag de rassemblement | 190.42 \$ |
| Mini Moteur R.G. | Pièces pour pompe à essence | 7.79 \$ |
| Ministère de la Sécurité publique | 1 ^{er} versement - service de police | 245 641.00 \$ |
| Mini Général Hydraulique inc. | Estimation | 49.11 \$ |
| Ginette Moreau | Remboursement de frais de déplacement | 81.06 \$ |
| Motosports St-Apollinaire inc. | Huile | 27.60 \$ |
| M.R.C. de Lotbinière | Plan de zonage et quote-part | 31 162.53 \$ |
| Municipalité de Laurier-Station | Quote-part - récupération de juin | 4 038.18 \$ |
| Municipalité de St-Agapit | Entraide - feu Meunerie | 158.66 \$ |
| Normand Côté, électricien | Réparer trouble aux étangs et puits | 724.16 \$ |
| Placide Martineau inc. | Pièces et accessoires | 177.80 \$ |
| Place aux jeunes Lotbinière | Achat de billets Gala JeunExcellence | 80.00 \$ |
| Plania, groupe conseil Environam | Consultation | 90.30 \$ |
| POGZ | Site internet | 2 878.31 \$ |
| Poly-Énergie inc. | Entretien du réseau d'éclairage public | 756.15 \$ |
| PG Govern | Formation - Activitek | 112.88 \$ |
| Protection incendie PC | Recharges | 253.97 \$ |
| Publications Québec | Guides | 191.45 \$ |
| Puribec | Oxymètre portatif et turbidimètre | 984.27 \$ |
| Québec Multiplants | Corvée horticulture et paillis de cèdre | 2 535.20 \$ |
| Quincaillerie 2000 enr. | Pièces et ajustement déneigement | 8 959.10 \$ |
| Radiateur Lamontagne inc. | Souder radiateur | 94.82 \$ |
| Ray-Car | Pierre concassée | 342.99 \$ |
| Réal Huot inc. | membrane géotextile | 408.85 \$ |
| Réseau Biblio | Code à barres | 69.06 \$ |
| Service d'incendie en Commun | Assistance mâchoire de vie | 165.56 \$ |
| Services Frimas | Maintenance - Avril | 258.48 \$ |
| Les Services Jag | Inspections et vignettes | 248.32 \$ |
| Signoplus | Poteaux | 1 570.09 \$ |
| SNC-Lavalin | Honoraires - incendie Meunerie | 2 653.81 \$ |
| Société d'horticulture | Collations lors de la corvée | 57.26 \$ |
| Transcontinental | Appel d'offres | 310.41 \$ |
| USD | Bac bleu pour récupération | 1 942.35 \$ |
| Ville de Lévis | Feu Meunerie et recharge de bouteilles | 3 993.50 \$ |
| Westburne | Pièces | 167.40 \$ |
| Wolseley | Compteur d'eau et pièces | 1 507.60 \$ |
| Xérox | Photocopies | 1 728.35 \$ |
| Total des comptes à payer pour le mois de mai 2009 : | | 372 841.36 \$ |

14302-06-2009
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT 615-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 590-2007 POUR PERMETTRE LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 6 LOGEMENTS MAXIMUM DANS LA ZONE 128 R.

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de modification au règlement de zonage afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales de 6 logements maximum au lieu de 4 dans la zone 128 R;

CONSIDÉRANT QU'il ne reste que deux terrains vacants dans la zone 128 R qui pourraient recevoir des immeubles de 6 logements;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du secteur ne sera pas déstructurée par cette modification réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 avril 2009, par Jean-Pierre Lamontagne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 615-2009.

Adopté à l'unanimité

14303-06-2009
point no 7b

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 617-2009 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT N° 590-2007 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 181 R À MÊME LA ZONE 183 R

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire conformément au règlement 559-2006, afin d'inclure la propriété sise au 44, rue Industrielle dans la zone 181 R, zone dans laquelle les habitations multifamiliales sont permises;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 mai 2009, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller numéro 2;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement n° 617-2009.

Adopté à l'unanimité

14304-06-2009
point no 7c

PIIA – PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 6 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- N° 2008-006 pour le 115, rue Principale - ajout de portes extérieures
- N° 2009-122 pour le 178, rue Principale - nouvelle résidence unifamiliale
- N° 2009-123 pour le 32, rue Rousseau - construction d'une remise
- N° 2009-170 pour le 35, rue de l'Église - patio



- N° 2009-217 pour le 16, rue du Collège - Maison répit de Lotbinière Maurice Tanguay
- N° 2009-219 pour le 46, rue de l'Église - agrandissement de la maison et ajout de galerie

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les permis relatifs aux demandes numéro : 2008-006, 2009-122, 2009-123, 2009-170, 2009-217 et 2009-219.

Adopté à l'unanimité

14305-06-2009
point no 7d

PIIA – ROUTE 273 – ACCEPTATION DE 3 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- N° 2009-168 pour le 410 et 412, Route 273 – nouveau bâtiment commercial pour une pharmacie et une clinique médicale
- N° 2009-182 pour le 352, Route 273 - Revêtement extérieur et toiture de la résidence
- N° 2009-209 pour le 495, rue Laurier - Écran visuel pour les contenants à déchets

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les permis relatifs aux demandes numéro : 2009-168, 2009-182 et 2009-209.

Adopté à l'unanimité

14306-06-2009
point no 7e

PIIA – AFFICHAGE – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation numéro 2009-190 afin d'installer une nouvelle enseigne autonome sur la propriété située au 510, rue Laurier;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les autorisations sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder l'autorisation relative à la demande numéro 2009-190.

Adopté à l'unanimité



14307-06-2009
point no 7f

PIIA – AUTOROUTE 20 – ACCEPTATION DE 2 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- N° 2009-225 pour le 510, rue Laurier afin d'installer une clôture
- N° 2009-220 pour le 252, rue Laurier - Agrandissement d'un bâtiment industriel

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande les acceptations de ces demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les permis numéro 2009-225 et 2009-220.

Adopté à l'unanimité

14308-06-2009
point no 7g

DÉROGATION MINEURE – 100, RUE DES JONQUILLES

ATTENDU QUE la requérante est propriétaire du lot 3 964 845 d'une superficie de 898.7 m² dans la zone 164 R situé au 100, rue des Jonquilles;

ATTENDU QUE la propriété concernée se situe sur un terrain d'angle longeant les rues des Jonquilles et des Campanules;

ATTENDU QUE la requérante a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-018 afin de permettre un revêtement extérieur entièrement en fibre de bois type « canexel » sur la façade de la rue des Campanules qui correspond au mur latéral alors que la façade de la rue des Jonquilles correspondant au mur avant sera constituée entièrement de pierre;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage toute autre façade que la façade principale donnant sur une rue doit recevoir le même traitement architectural que la façade principale (matériau extérieur et fenestration).

ATTENDU QUE lors de l'émission du permis numéro 2009-042, il était prévu que le revêtement extérieur situé sur la façade de la rue des Campanules soit fait de pierre et de fibre de bois type « canexel » afin de respecter le règlement concernant le traitement architectural.

ATTENDU QUE lorsque les travaux ont débuté, un manque de communication entre professionnels a fait que la pose de pierre sur le mur latéral gauche n'est plus possible;

ATTENDU QUE les propriétaires ont fait les démarches nécessaires afin de se conformer à la réglementation;

ATTENDU QUE la majorité des immeubles situés dans ce secteur sont construits avec une façade de pierre ou de brique et leurs murs latéraux sont de déclin de vinyle ou de fibre de bois type « canexel »;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mai 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution :

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-018 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité



14309-06-2009
point no 7h

CPTAQ – LOTS 3 383 334 ET 3 385 084, ROUTE DU BOIS-DE-L'AIL

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots 3 383 334 et 3 385 084 d'une superficie de 8.3 hectares situés dans les zones 10 A et 12 A, sur la route Bois-de-l'ail ;

ATTENDU QUE le requérant fait une demande auprès de la CPTAQ afin de prélever du sable sur une partie de sa propriété pour un usage non commercial;

ATTENDU QUE le sable provenant de sa terre agricole servira à faire un accès à une future cabane à sucre sur une autre propriété lui appartenant;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

14310-06-2009
point no 8a

ENGAGEMENT DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU TERRAIN DE JEUX POUR LA SAISON 2009

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats (entre 9 \$ et 9.50 \$ l'heure), 11 animateurs et animatrices pour le terrain de jeux 2009. La liste peut être consultée à la Municipalité.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant sécuritaire.

D'autoriser M. Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

14311-06-2009
point no 9a

RÉCEPTION ET ACCEPTATION DE DÉMISSIONS DE POMPIERS

ATTENDU QUE 4 pompiers du service de sécurité incendie : Mario Deblois, Julie Pelland, Frédérick Gauvin et Nicolas Parent, ont remis leur démission;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter les démissions des pompiers mentionnés ci-dessus et de les remercier pour leurs précieux services au sein du service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité



14312-06-2009
point no 9b

ENGAGEMENT DE POMPIERS

ATTENDU QUE plusieurs pompiers du service de sécurité incendie ont quitté leur poste;

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif de 24 pompiers;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que les officiers ont recommandé l'embauche des 6 nouveaux membres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de Messieurs Martin Paquet, Alexandre Cloutier, Guillaume Daigle, Éric Chrétien, Frédérick Roberge et Jérémie Huot, comme pompiers et qu'ils soient soumis à une période de probation de 1 an.

Adopté à l'unanimité

14313-06-2009
point no 10a

CRÉATION D'UN COMITÉ INTERMUNICIPAL SUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SOLIDES

ATTENDU QU'il existe une entente avec la Municipalité de Saint-Agapit en ce qui a trait à l'enlèvement des déchets solides;

ATTENDU QUE l'article 4 mentionne que les parties à l'entente conviennent de former un comité intermunicipal sous le nom de : « *Comité intermunicipal St-Apollinaire – St-Agapit* »;

ATTENDU QUE le comité doit se composer de deux délégués de chacun des Conseils des municipalités concernées;

ATTENDU QUE l'existence de ce comité ne peut qu'aider à améliorer les services donnés aux citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De créer le « *Comité intermunicipal St-Apollinaire – St-Agapit* » et de nommer sur ce comité, les conseillers Léopold Rousseau, conseiller no 1 et Jacques Fortier, conseiller no 3.

Adopté à l'unanimité

14314-06-2009
point no 10b

OCTROI DU CONTRAT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU Puits BOIS-JOLY II

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour les travaux de raccordement du Puits Bois-Joly II;

ATTENDU QUE 7 soumissions ont été reçues et vérifiées par la firme SNC-Lavalin, soit :

- Excavation Marcel Fréchette inc. 523 755.03 \$
- Béton Laurier inc..... 589 831.84 \$
- Maxi-Paysage inc. 605 679.57 \$
- Excavations H. St-Pierre inc..... 644 327.75 \$
- Excavations Lafontaine inc..... 675 436.32 \$
- Construction Lemay inc. 680 075.26 \$
- Constructions de l'Amiante inc. 785 845.01 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Marcel Fréchette inc., pour un montant de 523 755.03 \$ taxes incluses.



D'autoriser la compagnie Excavation Marcel Fréchette inc. à effectuer les travaux, tels que défini par les plans, devis, bulletins, dessins et détails préparés à cet effet par la firme SNC-Lavalin inc.

Adopté à l'unanimité

14315-06-2009
point no 10c

NOMINATION DES CONSEILLERS RESPONSABLES DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU Puits BOIS-JOLY II

ATTENDU QUE les travaux de raccordement du puits Bois-Joly II débiteront bientôt;

ATTENDU QUE, lors de travaux du genre, il est fréquent que des décisions quelconques doivent être prises ou encore de répondre à divers questionnements en ce qui a trait aux travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les conseillers Jacques Fortier et Léopold Rousseau comme personnes responsables en ce qui a trait aux prises de décisions des travaux de raccordement du puits Bois-Joly II.

Adopté à l'unanimité

14316-06-2009
point no 10d

OCTROI DES TRAVAUX DE PAVAGE 2009

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de revêtement de béton bitumineux sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, 2 conformes et 2 non conformes, soit :

- P.E. Pageau inc. 221 841.69 \$ Non conforme
- Les Entreprises Lévisiennes inc. 241 350.18 \$
- Ray-Car, division de Sintra inc. 245 119.35 \$
- Nasco inc. 377 623.31 \$ Non conforme

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de pavage au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Lévisiennes inc. au coût de 241 350.18 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

14317-06-2009
point no 10e

OCTROI DES TRAVAUX DE PULVÉRISATION, RECHARGEMENT ET PAVAGE DU RANG BOIS-FRANC EST

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pulvérisation, rechargement et pavage du rang Bois-Franc Est;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, 2 conformes et 2 non conformes, soit :

- Ray-Car, division de Sintra inc. 207 820.37 \$
- Les Entreprises Lévisiennes inc. 210 617.42 \$
- P.E. Pageau inc. 271 489.76 \$ Non conforme
- Nasco inc. 340 877.08 \$ Non conforme

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'octroyer le contrat des travaux de pulvérisation, rechargement et pavage du rang Bois-Franc Est au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ray-Car, division de Sintra inc. au coût de 207 820.37 \$.

Adopté à l'unanimité

14318-06-2009
point no 10f

CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX PAR TECHNISOL

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées afin d'effectuer la vérification et les essais requis de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de pavage de rues et du rang Bois-franc Est;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues : Technisol à 1767.28 \$ et Inspec-sol à 1840.00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de contrôle qualitatif des matériaux au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Technisol, au coût de 1767.28 \$, plus taxes applicables, pour 2 visites.

Adopté à l'unanimité

14319-06-2009
point no 10g

NOMINATION DE RUES

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. c-47.1) permet aux municipalités d'attribuer des noms à des voies de circulation;

ATTENDU QUE certains noms de rues dans le secteur du développement Rousseau sont déjà utilisés sans avoir été nommés officiellement par le Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les tronçons de rue ci-après décrits :

- La rue composée du lot 3 384 664 et d'une partie du lot 3 384 483 se nomme la rue des Orchidées;
- La rue composée des parties des lots 3 384 396, 3 384 483, 3 384 486 et 3 384 663 se nomme la rue des Campanules;
- La rue composée des parties des lots 3 384 485, 3 384 486 et 3 384 663 se nomme la rue des Tulipes;

Adopté à l'unanimité

14320-06-2009
point no 10h

FORMATION D'UN COMITÉ DE SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres déposées;

ATTENDU QUE les dispositions du Code municipal prévoient également que le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres pour évaluer et pondérer chacune des soumissions en fonction des critères établis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité



De nommer Martine Couture, Michel Dubois et Renault Lepage, au sein du comité de sélection chargé de l'analyse et de la pondération des soumissions dans le cadre de la surveillance des travaux pour le raccordement du puits Bois-Joly II.

Adopté à l'unanimité

14321-06-2009
point no 10i

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 599-2008 POUR LA MISE AUX NORMES DES PUITES ET L'AMÉNAGEMENT DU PUITES BOIS-JOLY II

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a octroyé le contrat pour la mise aux normes des puits et l'aménagement du puits Bois-Joly II à sa séance régulière du 4 mai dernier;

ATTENDU QUE nous devons raccorder le puits Bois-Joly II à notre station de pompage située sur la rue des Lilas;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 avril 2008, par Jacques Fortier, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 599-2008 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de raccordement du puits Bois-Joly II selon les plans et devis préparés par SNC-Lavalin, portant le numéro 502391, en date du 7 avril 2009.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 400 000 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 400 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Le conseil affectera annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du code municipal.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité



14322-06-2009
point no 10j

AVIS DE MOTION – MISE AUX NORMES DES PUIITS GRENIER ET DES MERLES

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement d'emprunt pour la mise aux normes des puits Grenier et des Merles.

14323-06-2009
point no 10k

SURVEILLANCE DE TRAVAUX – LOT 1 MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin a déposé une proposition d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de mécanique de procédé faisant l'objet du lot 1 du projet concernant le puits Bois-Joly II;

ATTENDU QUE cette proposition est basée sur deux activités principales, soit la surveillance de chantier réalisée à temps partiel par un technicien senior et une surveillance bureau par un ingénieur pour fournir un soutien technique durant la réalisation des travaux, de même que pour assurer le suivi administratif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la proposition de SNC-Lavalin pour la surveillance des travaux de mécanique de procédé – puits Bois-Joly II, pour la somme de 9350 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

14324-06-2009
point no 10l

DÉPÔT À NEIGE USÉE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour la réalisation des plans et demandes de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, pour l'élaboration d'un site de dépôt à neige d'une capacité d'accueil de 10 000 mètres cubes;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit SNC-Lavalin à 8900 \$ et Techni-Géni à 13 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la proposition du plus bas soumissionnaire, SNC-Lavalin, pour la réalisation des travaux suivants :

- Relevés de terrains
- Préparation du concept préliminaire et rencontre de coordination avec le MDDEP;
- Rédaction d'un rapport résumant les critères de conception et le suivi d'exploitation;
- Préparation des plans de construction et sections type d'exploitation
- Estimation des coûts de construction
- Demande de certificat d'autorisation

Pour la somme de 8900 \$ plus taxes. Les honoraires et dépenses seront facturés selon une base forfaitaire.

Adopté à l'unanimité

14325-06-2009
point no 10m

ÉTUDE D'AVANT-PROJET – TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE, suite à la récente ouverture du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, SNC-Lavalin nous propose une offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude complémentaire sur l'accroissement de la capacité de traitement des eaux usées de la station d'épuration;



ATTENDU QUE cette proposition est basée sur deux activités principales, soit la surveillance de chantier réalisée à temps partiel et une surveillance bureau par un ingénieur pour fournir un support technique durant la réalisation des travaux, de même que pour assurer le suivi administratif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre de SNC-Lavalin pour la somme de 13 700 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

14326-06-2009
point no 10n

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA ROUTE TERRE-ROUGE

ATTENDU QUE les 13 & 14 juin prochains, se tiendra la première tranche du championnat provincial de motocross Challenge Québec à la piste de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE pas moins de 2000 personnes sont attendues à cet événement;

ATTENDU QUE les promoteurs ont demandé à la Municipalité l'autorisation de fermer temporairement la route Terre-Rouge du vendredi 12 juin 18 h jusqu'au dimanche 14 juin 18 h;

ATTENDU QU'aucune infrastructure ne sera installée sur la route Terre-Rouge et que l'accès aux résidents sera maintenu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la route Terre-Rouge soit fermée temporairement du 12 juin 18 h jusqu'au 14 juin 2009 18 h inclusivement, entre le rang des Moulanges et le rang Bois Franc, aux conditions suivantes :

- Respect du règlement 318-98 en stationnant du côté ouest seulement;
- Permettre l'accès en tout temps aux véhicules d'urgences : incendie, police, ambulance et voirie municipale;
- Prévoir des agents de sécurité pour voir au respect des directives;
- Fournir à la Municipalité le nom et les coordonnées de la personne responsable de la sécurité du site durant l'événement;
- Aucune activité reliée au camping/caravaning ne doit se faire dans les chemins publics.

Adopté à l'unanimité

14327-06-2009
point no 12a

CONTRAT - APPAREILS CELLULAIRES

ATTENDU QUE le contrat avec la compagnie Mike (Télus), concernant les appareils de communication, se termine en juin;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 3 ont été reçues :

- Télus à 24.70 \$ / mois / appareil
- Rogers à 29.95 \$ / mois / appareil
- Bell à 32,70 \$ / mois / appareil

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Télus, pour un coût par appareil de 24.70 \$, comprenant les frais mensuels de 17 \$, frais d'accès au réseau de 6,95 \$ et service d'urgence 911 à 0,75 \$. Le contrat est d'une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité



14328-06-2009
point no 12b

AUTORISATION – RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO

ATTENDU QUE l'édition 2008 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant plus de 160 cyclistes et 70 bénévoles;

ATTENDU QU'une quinzaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2008

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2009;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2009;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire le 20 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité

14329-06-2009
point no 12c

VENTE DE TERRAIN À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE le 9 juillet 2007, le Conseil municipal s'est engagé à céder un terrain sur le territoire de Saint-Apollinaire à l'Association des personnes handicapées de Lotbinière (APHL) pour la construction d'une maison de répit;

ATTENDU QUE les travaux de construction de la *Maison répit Lotbinière Maurice Tanguay* débuteront au courant de l'été 2009 sur le terrain de l'ancien petit Collège, portant le numéro le lot 3 383 412;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre le lot 3 383 412 du cadastre du Québec à l'Association des personnes handicapées de Lotbinière pour la somme de un dollar (1.00 \$).

Cette vente est consentie avec une servitude de virée en faveur de la municipalité ou de ses préposés afin d'assurer le déneigement de la rue du Collège ou les services d'entretien de la rue.

D'autoriser l'APHL à débiter les travaux de construction en conformité avec la réglementation municipale, et ce, même avant la signature de l'acte de vente.

D'autoriser la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette transaction.

Adopté à l'unanimité



14330-06-2009
point no 13a

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉ(E)S CADRES

ATTENDU QUE les contrats de travail des cadres viennent à échéance et doivent être renouvelés;

ATTENDU QUE les contrats de travail des cadres et des employés municipaux ne se renouvellent pas tous à la même date et qu'il serait plus facile pour l'administration que le renouvellement de tous les contrats se fasse en même temps;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler, jusqu'au 31 décembre 2009, les contrats de travail de :

- Martine Couture, directrice générale
- Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
- Renault Lepage, inspecteur des travaux publics
- Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs
- Linda Fortin, adjointe au directeur des loisirs

Que chaque employé signe un contrat de travail, valide jusqu'au 31 décembre 2009. Le renouvellement des prochains contrats de travail s'effectuera tous en même temps, soit en janvier 2010.

Ginette Moreau, mairesse et Bernard Ouellet, conseiller no 6, sont autorisés à signer les contrats de travail des employé(e)s.

Les conditions de travail des cadres sont celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

14331-06-2009
point no 16

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 1^{er} juin soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

CLÔTURE DE LA SÉANCE

14332-06-2009
point no 17

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 1^{er} juin 2009, à 20 h 39.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
